

CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 avril 2026

Le deux avril deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Eric LOBRY, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Siham TOUAZI, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Muriel TARTARIN, Madame Claire PELLETIER, Monsieur Jimmy ZE, Madame Christine CATARINO, Madame Katia LECURIEUX-CLERVILLE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Mariam DEMBELE, Monsieur Omar STOUTAH, Madame Christelle SAINT-JUST, Madame Guermia APHAYAVONG, Monsieur Mustafa TURK, Madame Sabah CHERGUI, Monsieur Daniel BATTUNG, Madame Sinem TASDAN, Monsieur Samir KEMEL, Madame Valérie NEDJAR-FAUTRAS, Monsieur Pierre KIANI, Madame Nathalie MIQUELESTORENA, Monsieur Axel NICOUÉ, Madame Nabila OMICHESSAN, Monsieur Eric ADECHIAN, Madame Rabia BILGEN, Madame Paule CHARLESTON, Monsieur Florent PLANCOT, Madame Saphia BERRY

Était absent, ayant donné pouvoir :

Monsieur Samir TAMINE	Pouvoir à	Madame Audrey NAKACHE
-----------------------	-----------	-----------------------

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 32

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 1

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LOBRY

Date de convocation : 27 mars 2026 _ envoi complet du dossier

**OBJET : Désignation des délégués au Conseil Intercommunal de Sécurité et de
Prévention de la Délinquance**

DELIBERATION N°19 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21,

VU le Code de la Sécurité Intérieur, en son article L. 132-4,

VU la loi n° 2007/297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner de nouveaux représentants au sein du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, le conseil municipal ayant été renouvelé à la suite des élections municipales du 15 mars 2026,

CONSIDERANT que le nombre de représentants pour la Ville au sein de ce conseil est fixé à un (1) délégué titulaire et un (1) délégué suppléant,

Sur le rapport de Monsieur Hervé FLORCZAK,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de procéder par un vote à main levée à cette désignation,
- **DESIGNE** Jimmy ZE, délégué titulaire, et Monsieur Eric LOBRY, délégué suppléant, pour représenter la Ville de Jouy-le-Moutier au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Publiée le 8 avril 2026

Fait et délibéré le 2 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication